

DATE DE CONVOCATION : 28 FÉVRIER 2019

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – M. THINON-CLERC - B. LAFAYE – M. VILLEGER – J.P. SIMON – K. GAI – M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU – E. GARNIER – N. ARILLA – P. ORMÈCHE - E. RAMBEAU – S. HIBON-MINET – P. FRÉON – K. PERROIS - C. MESLIER – C. MECHAIN – M.H. AUBINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR : G. MIGNON donne pouvoir à JP SIMON – G. MICHELY donne pouvoir à J.L. LEVESQUE – J.P. ZUCCHI donne pouvoir à K. PERROIS – S. LABROUSSE donne pouvoir à B. LAFAYE

CONSEILLER MUNICIPAL ABSENT NON EXCUSÉ: F. SARDIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Pierre SIMON

OBJET : SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX
Pour l'aménagement du cimetière Fontaury

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU les articles L2334-32 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu sa délibération en date du 30 MAI 2018 n° 2018-65 portant approbation de l'enveloppe prévisionnelle des travaux, donnant mission à l'Agence technique départementale 16 pour la préparation et l'assistance au marché de maîtrise d'œuvre et autorisant le maire à lancer un marché de maîtrise d'œuvre

Considérant la volonté de la Commune d'aménager le cimetière Fontaury consistant en l'agrandissement et la mise en valeur du site, en l'aménagement paysager et d'un jardin du souvenir, d'une aire de stationnement dédiée, en la gestion des eaux pluviales et installation des eaux pluviales, enfin en la gestion durable ne nécessitant pas l'utilisation des produits phytosanitaires

Considérant l'étude pré opérationnelle fournie par l'Agence technique départementale portant le chiffrage prévisionnel de l'opération à 261 981 € HT comprenant l'estimation des travaux, les prestations de service, les honoraires – Maître d'œuvre et missions de coordination et contrôle,

Considérant le montant estimatif produit par l'Agence technique départementale 16 portant sur les travaux d'aménagement du cimetière, soit 239 410. € HT (287 292.00 € TTC)

Considérant la possibilité de présenter un dossier de subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'exercice 201

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **PAR 22 VOIX POUR** :

ADOpte l'opération d'aménagement du cimetière Fontaury consistant en l'agrandissement et la mise en valeur du site, en l'aménagement paysager et d'un jardin du souvenir, d'une aire de stationnement dédiée, en la gestion des eaux pluviales et installation des eaux pluviales, enfin en la gestion durable ne nécessitant pas l'utilisation des produits phytosanitaires

ACCEPTE l'estimation des travaux d'aménagement du cimetière Fontaury s'élevant à 239 410.00 € HT (287 292.00 € TTC)

ÉTABLI LE CALENDRIER DE TRAVAUX au cours de l'année 2019

AUTORISE le Maire à solliciter les subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019

ADOpte ET ARRETE le plan de financement tel qu'il est présenté

		Dépenses subventionnables	Taux	Montant subvention escomptée
Financement prévisionnel	DETR	239 410.00 € HT	35 %	83 793.50 €
Coût de l'opération	239 410.00 € HT			€
Reste à charge Commune sur fonds propres				155 616.50 € HT (203 498.50 € TTC)

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2019 de la ville

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE